

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE GIBLOUX
26 mars 2024

Procès-verbal de la séance du 26 mars 2024

| | |
|---------------------------|--|
| Présidence : | M. Sébastien Geinoz |
| Conseil général : | 47 Conseiller.ère.s généraux.ales sont présent.e.s (selon liste des présences annexée) |
| Excusés : | Mmes Sophie Tritten et Marianne Pittet, M. Jiri Zatloukal |
| Conseil communal : | M. Julien Gremaud, syndic, M. Yves Rumo, vice-syndic, Mmes Diana Carbonnier et Geneviève Frick, MM Dominique Ayer, Roger Berset, Jacques Crausaz, Pascal Cudré-Mauroux et José Nieva |

Il est 19h30 quand le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance. Il salue particulièrement M. Michel Allemann nouvel élu du cercle de Farvagny, assermenté le 7 février dernier.

La séance a été convoquée conformément aux articles 34 et 38 de la loi sur les communes (LCo) :

- par convocation personnelle le 11 mars 2024 ;
- par insertion dans la Feuille officielle no 11 du 15 mars 2024 ;
- par avis au pilier public et sur le site Internet de la commune de Gibloux.

Tous les documents ont été transmis à chacune et chacun, ils étaient également disponibles sur le site Internet www.commune-gibloux.ch et au secrétariat général. Il n'y aura pas de lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un.e membre du Conseil général.

Les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Il est rappelé que la présidence du Conseil général et son bureau sont à l'écoute des propositions des membres du Conseil Général quand celle-ci amène une valeur ajoutée à nos échanges. Le président invite les membres du Conseil général à débattre sur les objets de façon cordiale et courtoise.

Les règles de récusation sont rappelées, personne n'est concerné par un dossier.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4-5 décembre 2023
2. Crédits d'engagement de la commune de Gibloux
 - 2.1 Gibloux – crédit-cadre pour outils de gestion et programmes informatiques
 - 2.2 Gibloux – crédit-cadre pour acquisition de mobilier et entretiens importants
 - 2.3 Farvagny-le-Grand – aménagement de modération de trafic
 - 2.4 Magnedens – aménagement de modération de trafic
 - 2.5 Haut-Gibloux – aménagement de modération de trafic
 - 2.6 Gibloux – liaison du réseau d'eau potable avec le réseau du Consortium des Eaux du Graboz (CEG)
 - 2.7 Rossens – aménagement d'un couvert en forêt au Bois des Râpes
 - 2.8 Villarlod – entretien du chalet du Commun, au lieu-dit « Dessous les Indivis »
3. Réponse du Conseil communal aux propositions du Conseil général selon l'article 47 du Règlement du Conseil général (RCG)
 - 3.1 Proposition no 2023-03 « Ristourne d'impôts sur l'année 2023 »
4. Réponse du Conseil communal aux postulats du Conseil général selon l'article 47^{bis} du Règlement du Conseil général (RCG)

- 4.1 *Rapport sur postulat de Philippe Savoy concernant une stratégie immobilière communale et consultation y relative*
5. Rapports de BDO SA sur la fiscalité de la commune et de son plan financier : discussion
 6. Règlement du Conseil général – modification concernant le résultat des votes
 7. Election
 - 7.1 *Election d'un.e membre à la commission financière pour le cercle de Farvagny*
 8. Informations et communications du Conseil communal
 9. Informations et communications du Bureau
 10. Divers

Aucune remarque n'est apportée à cet ordre du jour.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 4-5 décembre 2023**

Aucune remarque n'est apportée sur le procès-verbal de la séance du 4-5 décembre 2023.

Décision :

Approuvez-vous le procès-verbal de la séance du 4-5 décembre 2023 ?

Le procès-verbal de la séance du 4-5 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. **Crédits d'engagement de la commune de Gibloux**

À titre liminaire, le syndic Julien Gremaud précise que le Conseil communal ainsi que les services communaux ont pleinement travaillé depuis la séance du mois de décembre 2023, notamment afin de présenter les différents projets d'investissement ce soir. Il a tenu compte de la remarque qui avait été faite il y a quelques temps, et qui soulevait notamment le peu de points amenés lors des séances du mois de mars et d'octobre. Il a tenté de faire le nécessaire pour mieux « lisser » les points du Conseil communal lors des séances du Conseil général.

Avant de passer aux crédits d'engagement, le syndic informe que des pins à l'effigie de la commune sont distribués aux membres du Conseil général, du Conseil communal et de l'Etat-major, à utiliser pour des manifestations qui concernent la commune.

La volonté de sortir du budget de fonctionnement différents éléments est concrétisée par les deux crédit-cadres qui sont présentés ce soir.

2.1 Gibloux – crédit-cadre pour outils de gestion et programmes informatique

Présentation du dossier par Julien Gremaud

Ces montants prévoient non seulement l'octroi de différents mandats, mais également l'acquisition de plusieurs programmes informatiques. Dans la mesure où leur mise en œuvre n'est pas entièrement fixée, la première année de licence a été comprise dans le crédit demandé, tout comme les montants nécessaires à d'éventuelles formations.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Kraysenbühl, président

« La Commission financière a examiné ce crédit-cadre d'un montant de CHF 250'000. Ce crédit porte sur la période 2024-2026. Selon les explications fournies par le Conseil communal, pour certains besoins, les logiciels informatiques disponibles pour y répondre ne sont pas légion. Les adjudications se feront donc au gré à gré. »

La commission donne un préavis positif à ce crédit cadre. »

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous le crédit-cadre pour outils de gestion et programmes informatiques d'un montant de CHF 250'000.- ?

Le crédit-cadre de CHF 250'000.- est approuvé à l'unanimité.

2.2 Gibloux – crédit-cadre pour acquisition de mobilier et entretiens divers

Présentation du dossier par M. José Nieva

Ce crédit-cadre permet de regrouper les achats et les besoins. L'année 2024 concernera principalement Farvagny, Estavayer-le-Gibloux, Rossens et partiellement Vuisternens-en-Ogoz.

Des travaux de peinture se font régulièrement ne sont pas amortis en une année. Pour les achats de mobilier, fenêtré, store, il est plus simple de faire un investissement que d'avoir ces dépenses sur un seul exercice.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« La Commission financière a examiné ce crédit-cadre d'un montant de CHF 600'000. Ce crédit porte sur la période 2024 à 2027 et financé par les fonds propres, cas échéant par l'emprunt. La commission donne un préavis positif à ce crédit cadre. »

Discussion :

M. Florian Berset représentant une majorité du cercle de Le Glèbe

Lors des prochains crédit-cadre des quatre prochaines années, il serait utile de préciser de quel bâtiment il s'agit et d'avoir un peu plus de détail sur les investissements.

M. José Nieva prend note de cette remarque.

Décision :

Acceptez-vous le crédit-cadre pour acquisition de mobilier et entretiens divers de CHF 600'000.- ?

Le crédit-cadre de CHF 600'000.- est approuvé à la majorité évidente.

2.3 Farvagny-le-Grand – aménagement de modération de trafic

Présentation du dossier par M. Yves Rumo

Trois PAD sont en vigueur sur le territoire de Farvagny-le-Grand. La grande partie des aménagements concerne la construction de trottoirs.

Une amélioration et la mise en séparatif du côté de la laiterie de Farvagny-le-Grand doit être incluse dans ce projet afin d'avoir une certaine synergie avec les travaux en cours pour les PAD.

Le PAD Pra-Bastian prend de l'avance, la construction d'une partie des trottoirs devra rapidement est mise en travaux, les autres suivront avec l'idée de tout réaliser en même temps.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« La Commission financière a examiné le crédit d'ouvrage d'un montant total de CHF 820'000.- dont CHF 570'000.- à la charge de la commune, le solde étant payé par les propriétaires privés concernés. »

La commission donne un préavis positif à ce crédit d'ouvrage. »

Discussion :

M. Stiobban Godel représentant une majorité du cercle de Le Glèbe

Il s'agit d'une question générale sur les trois projets de modération de trafic.

Gibloux est une commune rurale, il est demandé si lors de l'étude il a été pris en compte la largeur de véhicule type moissonneuse batteuse.

M. Yves Rumo

Les dimensions ont été prises en considération, il y aura également une séance avec les agriculteurs concernés et une présentation à la population.

Mme Catherine Ducrest, Rossens, à titre personnel

Il est demandé si des mesures ont été pensées pour le déneigement notamment s'il y a des rigoles, des pavés, etc.

M. Yves Rumo

Cela a également été pris en compte, dans la mesure du possible. Avec ce qui a été mis en place, il n'y aura aucun problème avec les rigoles. Il sera tout mis en œuvre afin de faciliter le déneigement. La dépose de poteau est aussi envisagée à certains endroits l'hiver comme cela se pratique déjà à Vuisternens-en-Ogoz.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 820'000.- pour l'aménagement de modération de trafic à Farvagny-le-Grand ?

Le crédit d'engagement de CHF 820'000.- est accepté à la majorité évidente.

2.4 Magnedens – aménagement de modération de trafic

Présentation du dossier par M. Yves Rumo

Plusieurs projets ont été étudiés, notamment avec une réalisation de trottoirs sur tout le centre. Au vu du coût très élevé, le Conseil communal a revu le projet.

L'idée est de sécuriser un maximum en limitant les coûts, en instaurant une zone 30km/h avec des chicanes.

Afin de sécuriser les piétons qui vont prendre le bus à la croisée de la route cantonale, le chemin graveleux existant sera amélioré en y laissant, si possible, une banquette d'herbe d'environ 60 à 80cm entre la route et le chemin.

Il sera également réalisé une porte d'entrée avec une chicane en arrivant depuis Posat dont le tronçon se trouve en zone 50km/h.

Il n'est pas judicieux de mettre la zone 30km/h depuis le bas.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Kraysenbühl, président

« La Commission financière a examiné le crédit d'ouvrage d'un montant total de CHF 240'000.- entièrement à la charge de la commune. Les mesures de modération du trafic consistent essentiellement en des marquages, des totems et la création d'un chemin piéton en gravier assurant la sécurité sur le trajet depuis l'arrêt de bus sur la route cantonale.

La commission donne un préavis positif à ce crédit d'ouvrage. »

Discussion :

M. Sébastien Bossy, Corpataux-Magnedens, à titre personnel

« Je me permets de dire : « Enfin ! ».

En effet, le crédit d'étude avait été voté lors de la législature précédente. Je n'ai pas trouvé la date exacte mais il y a donc plus de 3 ans. Un premier projet avec été présenté à la population, mais trop cher. Il incluait entre autres un trottoir reliant le village à la route cantonale. Une nouvelle étude a donc dû être menée pour aboutir au résultat qui nous est présenté ce soir... Quelques panneaux 30 km/h, des marquages au sol, un ilot et un chemin en gravier (en partie déjà existant) reliant la route cantonale. Et c'est tout. Mais cela suffit amplement, il n'y avait pas besoin de plus. Nous ne comprenons pas ce qui a pris tant de temps pour arriver à ce résultat, et ceci malgré plusieurs relances de notre groupe lors de précédentes séances. Au final, l'étude aura probablement coûté plus cher que la réalisation.

Mais aujourd'hui le projet est prêt. Je vous invite donc, chers collègues, à accepter ce crédit afin que sa réalisation puisse démarrer rapidement. Le nombre de véhicules traversant le village de Magnedens augmente de jour en jour, encore plus depuis le début des travaux de la route de Fribourg à Farvagny-le-Petit.

Et j'invite notre Conseil communal et son service technique à faire le nécessaire pour que ce projet ne traîne pas encore plus longtemps. »

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 240'000.- pour l'aménagement de modération de trafic à Magnedens ?

Le crédit d'engagement de CHF 240'000.- est accepté à la majorité évidente.

2.5 Haut-Gibloux – aménagement de modération de trafic

Présentation du dossier par M. Yves Rumo

Ce dossier concerne cinq villages (Villarlod, Villarsel-le-Gibloux, Rueyres-st-Laurent, Estavayer-le-Gibloux et Vuisternens-en-Ogoz), il s'agit de la première étape d'un aménagement 30 km/h. La commission des transports et routes a participé à ce projet.

La première phase consiste en des portes d'entrée avec chicane et potelet. Selon l'évolution, d'autres phases pourront être proposées. La solution des trottoirs n'a pas été retenu du fait qu'il s'agit de longs tronçons, notamment à Rueyres-st-Laurent. La préférence a été donnée à des chemins graveleux. Les services de l'état doivent encore valider le projet.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Kraysenbühl, président

« La Commission financière a examiné le crédit d'ouvrage d'un montant total de CHF 500'000.- entièrement à la charge de la commune. Sur la base de l'étude de Team+, les villages de Rueyres-st-Laurent, Estavayer-le-Gibloux, Villarlod et Vuisternens-en-Ogoz verront ainsi les routes communales limitées, essentiellement dans les quartiers d'habitation, de zones 30 km/h. La sécurité des piétons sera assurée par des chemins en gravier, à ce stade.

La commission donne un préavis positif à ce crédit d'ouvrage. »

Discussion :

M. Stiobban Godel, Le Glèbe, à titre personnel

Deux chemins concernés par la zone 30 km/h à Estavayer-le-Gibloux appartiennent à des privés, il est demandé si l'autorisation a été donnée.

M. Yves Rumo

Cela ne devrait pas poser de problème, il y aura une discussion avec les propriétaires concernés. Cela s'est déjà fait dans d'autres villages.

Mme Catherine Balmer représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz

« *Le groupe de Vuisternens salue les aménagements prévus et invite le Conseil général à les accepter. Notre question concernait la réalisation des trottoirs mentionnés sous « présentation » au troisième paragraphe du message. Les explications données par M. Rumo nous ont donné la réponse : aucun trottoir ne sera réalisé dans cette première phase et nous en prenons note.* »

M. Léo Bulliard, Farvagny, à titre personnel

Il est demandé si les différentes mesures listées dans l'annexe du message sont les mesures qui seront effectuées avec le crédit demandé ou les mesures qui pourraient être réalisées dans l'idéal.

M. Yves Rumo

Toutes les mesures listées seront réalisées dans le cadre de ce budget. Il s'agit essentiellement de signalétiques et de portes d'entrée.

M. Sébastien Bossy, Corpataux-Magnedens, à titre personnel

Il est demandé une précision sur les travaux réalisés à Rueyres-st-Laurent quasi identiques aux travaux réalisés à Magnedens qui sont chiffrés à CHF 100'000.- alors qu'à Magnedens, ils sont chiffrés à CHF 240'000.-.

M. Yves Rumo

Il s'agit des premiers calculs transmis par rapport à la longueur et à la signalétique. Une précision sera transmise par la suite.

M. Claude Chassot, Le Glèbe, à titre personnel

La route menant au terrain de foot à Villarsel-le-Gibloux a une largeur de même pas trois mètres et débouche sur une trifurcation avec une circulation assez conséquente. A l'époque, il a été mis un gendarme couché et il est demandé de le maintenir d'autant plus que la visibilité à cette trifurcation est nulle.

M. Yves Rumo prend en compte cette remarque.

Mme Yasmine Macheret, Vuisternens-en-Ogoz, à titre personnel

Il ne s'agit pas d'un crédit d'étude mais bien d'un crédit d'ouvrage dont le vote porte sur le montant mentionné. Il est surprenant d'entendre M. Rumo dire que ce n'est peut-être pas les bons chiffres.

M. Yves Rumo

Ce sont bien les bons chiffres mais vu la grandeur, certains ouvrages vont coûter moins chers que d'autres et avec le retour des soumissions, les montants seront figés par village. Les montants cités dans le message sont ceux de Team+ ce qui explique la différence avec l'ouvrage et le bureau.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 500'000.- pour l'aménagement de modération de trafic dans le Haut-Gibloux ?

Le crédit d'engagement de CHF 500'000.- est accepté à la majorité évidente.

2.6 Gibloux – liaison du réseau d'eau potable avec le réseau du Consortium des Eaux du Graboz (CEG)

Présentation du dossier par M. Roger Berset

Toutes les informations se trouvent dans le message du Conseil communal, il n'a rien à ajouter.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« *La Commission financière a examiné le crédit d'ouvrage d'un montant total de CHF 250'000.-*

*financé par la réserve de maintien de la valeur.
La commission donne un préavis positif à ce crédit d'ouvrage.»*

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 250'000.- pour la liaison du réseau d'eau potable avec le réseau du Consortium des Eaux du Graboz (CEG) ?

Le crédit d'engagement de CHF 250'000.- est accepté à l'unanimité.

2.7 Rossens – aménagement d'un couvert en forêt au Bois des Râpes

Présentation du dossier par M. Dominique Ayer

Ce projet de couvert au Bois des Râpes est une proposition de la société de jeunesse de Rossens suite au giron des jeunes de la Sarine qui a eu lieu en 2022 à Rossens.

La société de jeunesse a décidé de redistribuer une partie de son bénéfice réalisé, soit :

- CHF 10'000.- pour la ligue contre le cancer ;
- CHF 10'000.- aux ateliers de la Glâne ;
- CHF 3'000.- à chaque sociétés villageoises ;
- et CHF 15'000.- à la commune de Gibloux pour la réalisation d'un couvert en forêt au Bois des Râpes avec l'installation d'une plaque commémorative à la fête.

Actuellement la circulation est autorisée sur les 60 premiers mètres à l'entrée de la forêt. Le Conseil communal propose de déplacer le signal d'interdiction pour le mettre à 200 mètres, ce qui va permettre aux utilisateurs de parquer, sur une surface aménagée d'environ 80m², cinq voitures à côté du couvert. L'interdiction de circuler sera maintenue sur 800 mètres de la route goudronnée de la forêt des Râpes.

Si le projet est validé, il sera procédé à une mise à l'enquête auprès du Service des forêts et de la nature, il y a deux procédures distinctes : la construction du couvert et le déplacement de la signalisation.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« La Commission financière a examiné le crédit d'ouvrage d'un montant total de CHF 59'000.- dont CHF 15'000.- seront apportés par la société de jeunesse, grâce aux gains du giron organisé en 2022. Les travaux seront effectués en majorité par la commune, en interne.

La commission donne un préavis positif à ce crédit d'ouvrage. »

Discussion :

M. Elias Pesenti, Rossens, à titre personnel

« Tout d'abord je tiens à remercier la Société de jeunesse de Rossens et le Conseil communal pour cette belle proposition qui permettra à la population des environs d'avoir un nouveau site d'accueil en forêt. Ceci s'inscrit également dans les 4 fonctions principales de la forêt soit : accueil, production, protection et biodiversité.

Concernant ce dernier point, « biodiversité », au vu des plans reçus et au vu de l'explication donnée, je pense que le projet ne soit pas encore abouti. En effet, conformément à l'article 9 alinéa 1 de loi cantonale sur la chasse et la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes, je cite :

« Dans l'exercice de leurs activités, l'Etat, les communes et les autres corporations de droit public ainsi que les particuliers doivent veiller à ne pas porter atteinte aux animaux sauvages et à leurs biotopes ».

Or, si je peux bien comprendre la mise en place d'un couvert, de 2 tables, d'un creux du feu et de toilettes sèches, pour l'aspect « forêt d'accueil », je ne comprends pas du tout l'intérêt d'amener du trafic motorisé en forêt avec la création de plusieurs places de parc. D'ailleurs, pour pouvoir déplacer des panneaux de « Circulation interdite » (2.13 et/ou 2.14), conformément à la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, une Commission de la circulation des routes d'améliorations foncières et forestières, composée de sept membres représentant les communes, les services cantonaux concernés, l'Union fribourgeoise du tourisme et les organisations de protection de la nature doit donner son avis.

Je serai très surpris si cette dernière accepte le déplacement des panneaux à l'intérieur de la forêt.

Les futures places de parc, bien que ça soit mentionné dans le message qu'elles respecteront la nature, non seulement sont contraires à la volonté du législateur en termes de dérangement de la faune sauvage et en termes de fragmentation de leurs biotopes mais en plus ne sont vraiment pas une nécessité. En effet, la distance qui sépare l'entrée de la forêt et le nouveau site d'accueil est de seulement 195 mètres. Une distance qui ne nécessite pas, à mon avis, le transport des

personnes en voiture mais que si autorisé, pourrait avoir des conséquences néfastes en termes de conservation de la biodiversité.

Nombreux sont les exemples dans notre commune et dans les communes du canton où les voitures sont laissées en dehors de la forêt favorisant ainsi la tranquillité de la faune et des usagers de la forêt (bois du Chaney à Corpataux, bois de Moncor à Villars-sur-Glâne, bois de Bouleyres à Bulle, La Combert à Treyvaux, bois de Monternau à Arconciel, etc.). Alors oui c'est vrai, il existe également des forêts au sein de notre commune où on peut arriver en voiture (par exemple à la Cabane de la Source à Rossens) mais nous devons justement faire attention à ne pas effectuer les mêmes erreurs du passé avec les conséquences difficiles que nous connaissons : contrôle des parking, utilisation illégal et pas conforme de la part des camping-car, etc.

En plus de l'aspect biodiversité, il s'avère que la commune, en collaboration avec le bureau «FRide» et le Service cantonal de la mobilité, planifie un réseau de plusieurs itinéraires VTT sur le territoire communal. Un des itinéraires, prévu pour les familles, passe devant le futur couvert. Si des synergies peuvent être trouvées quant à l'utilisation du couvert, l'ouverture à la circulation du tronçon pourrait poser un réel problème de conflits entre les futurs usagers.

Il est également important de souligner que cette forêt est utilisée, et le sera encore plus dans le futur grâce notamment à ce couvert, par plusieurs classes de l'école de Rossens pour les cours dites « école en forêt ». Il ne serait pas plus envisageable, plutôt qu'ouvrir ce tronçon au trafic motorisé, de favoriser l'accueil de nos élèves et d'autre personnes avec par exemple la mise en place d'un sentier didactique sur ce tronçon de 195 mètres ? Ce dernier pourrait communiquer des informations quant à la gestion de la forêt dans notre Commune (coupe de bois et autres), les différentes essences présentes, les différentes espèces animales qui profitent de la forêt, etc. et pourrait mieux mettre en valeur le couvert et le site d'accueil prévu.

Au vu de ce que je viens de mentionner je vous invite, chers et chères collègues, à refuser ce plan d'engagement et je demande à la Commune de nous soumettre un nouveau projet lors de la prochaine séance du Conseil général du mois de mai en tenant compte des remarques formulées, notamment la mise en place d'un sentier didactique et la création de places de parc en dehors de la forêt. »

M. Dominique Ayer

Des renseignements auprès des différents services de l'état ont été pris avant de lancer le projet. Il appartient ce soir au Conseil général d'y donner suite ou pas.

Mme Catherine Ducrest, Rossens, à titre personnel

Il est demandé si la réalisation du couvert se fera quand même si le service des forêts et de la nature ne donne pas l'autorisation pour y accéder en voiture.

M. Dominique Ayer

Comme déjà mentionné, il s'agit de deux procédures séparées. En cas de refus pour la route, seul l'abri sera réalisé et on s'en tiendrait à la situation actuelle où les véhicules sont stationnés à l'entrée de la forêt et le long de la route sur 60 mètres.

M. Elias Pesenti

Dans sa proposition, il invite le Conseil communal à proposer des places de parc à l'extérieur de la forêt plutôt qu'à l'intérieur ainsi les voitures auront une place de stationnement.

M. Claude Chassot, Le Glèbe, à titre personnel

A l'époque de l'ancienne commune de Le Glèbe, une surface de débardage devait être agrandie, les services de l'état avaient donné des préavis favorables, par téléphone, mais au moment de la mise à l'enquête et suite aux oppositions, le projet n'a pas abouti. La place a même dû être remise en pré. Il faut être prudent avec ce qui est dit et en fin de compte ce qui est réalisé.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 59'000.- l'aménagement d'un couvert en forêt au Bois des Râpes à Rossens ?

Oui : 25

Non : 21

Abstention : 1

Le crédit d'engagement de CHF 59'000.- est accepté par 25 voix.

2.8 Villarlod – entretien du chalet du Commun au lieu-dit « Dessous les Indivis »

Présentation du dossier par M. Yves Rumo

Ce dossier a déjà été présenté lors de la séance de décembre 2023, il est séparé maintenant du dossier du chalet du Commun de Rueyres-st-Laurent. Les travaux restent identiques soit l'alimentation en eau principalement l'été et la correction de la fosse à lisier qui a une fuite.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Kraysenbühl, président

« La Commission financière a examiné le crédit d'ouvrage d'un montant total de CHF 130'000.- consistant à assainir la fosse à lisier et assurer l'alimentation en eau potable. Une subvention de CHF 30'000.- est attendue. S'agissant d'un objet du patrimoine, il ne fera pas l'objet d'un amortissement.

La commission donne un préavis positif à ce crédit d'ouvrage. »

Discussion :

M. Claude Chassot représentant une majorité du cercle de Le Glèbe

Ce crédit a le mérite d'améliorer la situation concernant l'exploitation de cet alpage et selon le message du Conseil communal, il y a urgence. Cela fait plus de vingt ans qu'il y a urgence.

En 2003, l'ancienne commune de Le Glèbe avait déjà eu connaissance de cette situation mais qu'en l'état il n'y avait pas péril en la demeure. Le bétail occupant les lieux n'était que rarement placé dans l'étable du chalet et que l'utilisation de la fosse à lisier n'était qu'occasionnelle.

On parle aussi d'une mise en péril des sources. La zone de captage se situe en amont du chalet et les deux zones de protection S1 dans une pente ascendante au chalet. L'urgence n'est pas si significative mais il serait judicieux d'entreprendre des travaux.

A l'époque, il y avait un cheptel d'une trentaine de génisse qui pouvait occuper les lieux, ce qui est encore le cas actuellement.

Aujourd'hui, l'eau de la source coule à perte dans des canalisations, il serait judicieux de la récupérer hors saison estivage et de l'acheminer au réservoir qui se trouve en aval. Le bureau d'ingénieurs Ribi, en son temps, avait fait mention de cette possibilité.

Il invite le Conseil communal à présenter lors de la prochaine séance un projet avec une meilleure efficacité des investissements prévus quitte à ce que ces derniers soient plus élevés que ceux présentés ce jour mais avec un projet pleinement abouti afin que cette eau potable puisse être récupérée.

Il est demandé le renvoi de ce dossier à la séance de mai 2024.

M. Roger Berset

Cette solution a été refusée par les services de l'état du fait que le captage se situe en amont de la route et dans une zone de protection S1. Il faudrait aussi interdire cette route à la circulation.

A ce jour, la commune étudie un projet de recherche d'eau dans la région, sur l'autre versant, côté cabane du télési. Ce projet est sur le point d'aboutir.

M. Yves Rumo

Plusieurs milliers de francs ont été investis pour ce chalet d'alpage avec l'installation de logettes afin d'accueillir trente-cinq têtes de bétail. Les bêtes sont rentrées durant la journée mais doivent être ressorties pour être alimentées en eau.

L'idée de récupérer l'eau est bonne, mais c'est en été que le bétail en a besoin et non en hiver. Il est rappelé que le propriétaire des lieux se doit de fournir l'eau au locataire.

M. Claude Chassot

Des remerciements sont adressés à M. Roger Berset pour les explications.

Il retire sa proposition du renvoi du dossier à la séance de mai 2024.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 130'000.- pour l'entretien du chalet du Commun au lieu-dit « Dessous les Indivis » à Villarlod ?

Le crédit d'engagement de CHF 130'000.- est accepté à la majorité évidente.

3. Réponse du Conseil communal aux propositions du Conseil général selon l'article 47 du Règlement du Conseil général (RCG)

Il est rappelé que les réponses aux propositions seront soumises au vote du Conseil général pour une décision de principe afin de donner un signal clair au Conseil communal sur les réponses données.

3.1 Proposition no 2023-03 « Ristourne d'impôts sur l'année 2023 », *la commission financière*
La commission financière constate que les comptes de la commune bouclent sur des excédents réguliers depuis la fusion. L'exercice 2022 n'a d'ailleurs pas fait exception. La commission avait alors proposé une ristourne d'impôts, largement soutenue par le Conseil général. En prévision du boucllement 2023, la commission financière réitère cette proposition :

La commission propose que le Conseil communal étudie l'octroi d'une ristourne d'impôts sur l'année 2023 si les comptes présentent à nouveau un excédent dont l'ampleur serait suffisante pour ce faire, à l'instar de celle décidée sur les comptes 2022.

Il s'agit d'une demande similaire à celle de l'année passée afin de continuer sur la même ligne en cas de bons résultats financiers.

Réponse du Conseil communal

Le Conseil communal a pris connaissance de la proposition de la commission financière et souhaite y répondre sans attendre le délai réglementaire d'une année afin d'en informer le Conseil général avant de prendre les dernières décisions relatives au boucllement des comptes 2023 encore en cours.

Boucllement des comptes 2022

Sur la base des résultats positifs affichés lors du boucllement des comptes 2022, une ristourne d'impôts a été prise en compte. Les modalités étaient les suivantes :

- Application du taux de 80% au lieu de 85% pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques.
- Le coût évalué à 1 MFr a été mis à charge de l'exercice 2022 sous la forme d'une provision. La réévaluation des recettes de cet impôt, effectuée dans le cadre du boucllement des comptes 2023, nous permet de confirmer le coût de la ristourne au montant actualisé de Fr. 990'000.00.

Pour rappel, les chiffres clés du boucllement du compte de résultats 2022 sont les suivants :

| | |
|---|--|
| Recettes des impôts sur les personnes physiques : | + CHF 289'817.95 par rapport au budget |
| Recettes des autres impôts : | + CHF 2'225'269.90 par rapport au budget |
| Excédent de revenus du compte de résultats : | CHF 2'596'971.83 |

Analyse de la société BDO SA

Dans le cadre de l'étude de la possibilité de procéder à une baisse de la fiscalité communale, une analyse de la situation financière générale de la commune et de nos méthodes d'évaluation des recettes fiscales a été confiée à la société BDO SA. Dans son rapport d'octobre 2023, nous relevons dans la conclusion :

« En l'état actuel, il faut dans un premier temps tenir compte que le coefficient fiscal d'équilibre est supérieur au taux d'impôt actuel et que l'environnement économique n'est pas favorable aux collectivités publiques. Au regard des indicateurs du poids de la dette nette et de l'effacement de la dette avec la variante 2, une baisse de la fiscalité paraît envisageable malgré une MNA négative en 2023, ceci notamment en raison du fait que l'endettement au 31.12.2022 de la Commune est très faible. Cependant, ne sont pas pris en compte dans ces calculs notamment plus de 3 millions d'investissements nets déjà dans le plan pour les années 2028 et suivantes, ainsi que plus de 16 millions d'investissement non encore répertoriés dans le plan d'investissement, mais déjà identifiés comme nécessaires à moyen terme.

Pour les raisons suivantes, nous déconseillons à la Commune de diminuer la fiscalité au regard des projets d'investissements massifs des années à venir et de réévaluer la situation dans 3-4 ans.

Si toutefois une baisse de la fiscalité est vraiment souhaitée, nous recommandons vivement une meilleure priorisation des investissements futurs. Nous pensons en effet que le plan d'investissement en variante 2 reste très ambitieux au regard de ce que la Commune va effectivement investir. Pour preuve, les 8.2 millions d'investissements bruts sur 2023 alors que 3 millions ont été investis à fin octobre uniquement. »

Malgré l'appel à la prudence exprimé par la société BDO sur la base de son analyse, le Conseil général a approuvé une baisse de 85 à 82% des impôts communaux sur les personnes physiques, les personnes morales et les prestations en capital à partir de 2024. L'impact sur les recettes de ces impôts a été chiffré à Fr. 762'000.00 pour l'année 2024.

Boucllement des comptes 2023

Le boucllement des comptes 2023 est encore en cours. Les chiffres ci-dessous sont basés sur des simulations qui doivent encore être confirmées (les chiffres sont arrondis).

| | |
|---|--|
| Recettes des impôts sur les personnes physiques : | - CHF 530'000.00 par rapport au budget |
| Recettes des autres impôts : | + CHF 1'620'000.00 par rapport au budget |
| Excédent de revenu du compte de résultats : | CHF 2'000'000.00 |

Ristourne sur les impôts 2023 selon les modalités appliquées fin 2022

Sur la base de l'évaluation de la recette 2023 de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, un point d'impôt correspond à un montant de Fr. 208'000.00. Par conséquent le coût d'une ristourne selon les modalités appliquées fin 2022 peut être évalué à CHF 1'040'000.00.

Prise de position du Conseil communal

Considérant

- La décision prise de réduire la fiscalité communale de 3 points à partir de l'exercice 2024.
- L'appel à la prudence de la société BDO SA sur la base de son analyse.
- Un plan financier 2024 – 2028 présentant des investissements nets de l'ordre de 40 MFrS en tenant compte de recettes provenant du patrimoine financier évaluées à près de 8 MFrS.

A noter qu'il paraît difficile de renoncer aux investissements inscrits dans la planification qui sont importants pour le développement des infrastructures communales et que, comme le relève très justement la société BDO dans sa conclusion, un certain nombre d'investissements qui pourraient encore se révéler nécessaires ont été mis dans une liste de projets encore à confirmer.

- Une évaluation des résultats des comptes de résultats pour les années 2024 à 2028 qui affiche une moyenne de 1.3 MFrS d'excédents de charges après application du nouveau taux d'impôts pour les cinq prochaines années.
- L'excédent présumé de charges de l'exercice 2024 de Fr. 1'440'000.00.
- Une ristourne de l'ordre de 1 MFrS, sur un impôt pour lequel les recettes présumées inscrites aux comptes 2023 sont de plus de 500 kFrS inférieures au budget, paraît disproportionnée.
- Que l'excédent présumé de recettes fiscales 2023 provient essentiellement d'autres impôts que les impôts sur les personnes physiques (+ 1.6 MFrS) et qu'il est logique d'affecter ce revenu extraordinaire au financement des investissements et par conséquent à la limitation de la dette.

Nous proposons de renoncer à appliquer une ristourne d'impôts pour l'exercice 2023 selon les modalités appliquées lors du bouclement des comptes 2022.

Il convient de souligner que les chiffres du bouclement des comptes 2023 sont encore des évaluations. Des chiffres plus précis pourront sans doute être donnés oralement lors de la séance du Conseil général du 26 mars prochain.

Si par extraordinaire, le résultat des comptes 2023 devait se révéler bien meilleur que prévu et que la proposition de ristourne d'impôts devait être maintenue, celle-ci ne devrait pas excéder les 3 points correspondant à la baisse de la fiscalité appliquée à partir de 2024.

Complément d'informations par M. Jacques Crausaz

En résumé, la réponse du Conseil communal rappelle et mentionne la ristourne fiscale de 5 points octroyée sur l'impôt 2022 sur le revenu des personnes physiques, coût : un million de francs.

La baisse de 3 points du coefficient communal des impôts ordinaires à partir de 2024 coûte environ CHF 800'000.- par année, soit quatre millions de francs sur cinq ans.

En cours de bouclement des comptes, le Conseil communal a procédé, hier soir, à la deuxième lecture, les chiffres du résultats opérationnels des comptes 2023 présentent un excédent de revenu de CHF 2'900'000.-. Cet excédent est surtout dû à des charges largement inférieures au budget, moins CHF 2'400'000.- et seulement CHF 500'000.- de revenus supplémentaires.

Dit plus simplement, ce bénéfice est surtout dû à des économies que font tous les services communaux beaucoup plus qu'à des recettes supplémentaires.

Le coût d'une ristourne d'impôt selon les mêmes modalités qu'au bouclement 2022 est évalué entre CHF 1'000'000.- et CHF 1'100'000.-.

Avec cette mise au point et sur la base d'une liste de bonnes raisons de ne pas octroyer une telle ristourne dont les principales sont :

- la nécessité de financer un grand programme d'investissements pour les cinq prochaines années, CHF 40'000'000.- d'investissements nets ;
- le recours à l'emprunt évalué à plus de CHF 20'000'000.- ;
- le constat que l'excédent de recettes fiscales 2023 fixé à CHF 1'100'000.- n'est pas dû aux recettes des impôts sur les personnes physiques mais aux autres impôts, notamment aux impôts spéciaux dont les excédents sont plus conjoncturels et qu'il est logique de les affecter au financement des investissements

le Conseil communal propose de renoncer à l'octroi d'une ristourne fiscale sur les impôts 2023.

Seulement cinq jours après l'arrivée du printemps, il n'est pas encore temps d'entendre le chant des cigales, laissons les fourmis mettre de côté de quoi financer l'ambitieux programme de projets communaux en veillant à ne pas trop charger la génération suivante.

Cela dit, le débat sur cette proposition vient au bon moment. Le Conseil communal, plus particulièrement le responsable des finances vous écoute avec attention et vos avis pourront dès lors être pris en considération pour les dernières décisions relatives au bouclement des comptes 2023.

M. Pascal Krayenbühl, président de la commission financière, dépositaire

Des remerciements sont adressés au Conseil communal pour sa réponse et comme l'a dit M. Crausaz, c'est l'opportunité de prendre position, de débattre et que le Conseil général puisse faire ses réflexions.

Il est rappelé que le Conseil communal a une année pour répondre à une proposition, or cela a été fait dans un temps où le Conseil communal peut encore, et cela a été dit, tenir compte des réflexions et de la position du Conseil général. Cette proposition avait été acceptée par 36 voix pour et 12 voix contre.

La commission financière est arrivée à cette proposition du fait qu'en 2021, il y avait un bénéfice important mais la proposition de ristourne a été demandée trop tard. En 2022, il a été proposé une démarche de discussion et une ristourne d'impôt a été obtenue, et d'un commun accord au sein de la commission financière de reproposez une ristourne pour l'année 2023 et aussi pour que le débat ait lieu.

Il est fait part des arguments qui ont amenés à cette proposition

- budget 2023 : bénéfice prévu de CHF 50'000.- ;
- comptes 2023 : bénéfice prévisionnel de CHF 2'900'000.- ;
- ristourne de CHF 0.05 sur l'impôt des personnes physiques représente environ CHF 1'000'000.-, ce qui donne encore un bénéfice prévisionnel confortable de près de CHF 2'000'000.-.

BDO SA a également transmis ses réflexions en faisant mention qu'une baisse de la fiscalité paraît envisageable malgré une marge nette d'autofinancement négative en 2023 ceci en raison du fait que l'endettement au 31 décembre 2022 de la commune est très faible.

Le message du Conseil communal pour le budget 2023 mentionnait que si les résultats de l'étude BDO SA inscrite au budget 2023 devaient être positifs, le Conseil communal s'engage à proposer la baisse d'impôt possible, non seulement pour l'exercice 2024 mais aussi sur l'exercice 2023 sous la forme d'un rabais d'impôt.

Le Conseil communal a effectivement proposé une baisse d'impôt en décembre 2023 et dans les possibilités un rabais d'impôt pour les comptes 2023.

M. Jacques Crausaz a fait mention que les charges sont moins élevées que prévues, les impôts plus ou moins équilibrés. Il est rappelé que l'objectif lors de l'élaboration d'un budget est l'équilibre, que les recettes compensent les charges pour arriver à zéro et non à CHF 3'000'000.-.

L'objectif ne doit pas être un bénéfice à tout pris, nous sommes une collectivité publique et non une société anonyme qui doit, elle, verser des dividendes à ses actionnaires. Vu la conjoncture actuelle, une ristourne serait bienvenue au moment où tout augmente. Nos concitoyennes et concitoyens seraient reconnaissants de ce signal qui soulagerait le budget de leur ménage.

Au nom de la commission financière, le Conseil général est invité à donner un signal au Conseil communal en soutenant la ristourne d'impôt.

Discussion

Aucune.

Vote consultatif

Acceptez-vous la réponse du Conseil communal à la proposition no 2023-03 « Ristourne d'impôts sur l'année 2023 » ?

La réponse du Conseil communal est refusée à la majorité évidente.

4. Réponse du Conseil communal aux postulats du Conseil général selon l'article 47^{bis} du Règlement du Conseil général (RCG)

Il est rappelé que les rapports aux postulats ne sont pas soumis au vote.

4.1 Rapport sur postulat de Philippe Savoy concernant une stratégie immobilière communale et consultations y relative

N'attendez pas pour acheter l'immobilier, achetez l'immobilier et attendez ». Cette citation de l'homme d'affaires et conférencier T. Harv Eker illustre la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. L'Etat de Fribourg l'a d'ailleurs bien identifié en réduisant ses charges de location et en devenant davantage propriétaire de biens immobiliers.

Dans son plan de législation 2021-2026, le Conseil communal nous dit vouloir vendre au moins deux de ses bâtiments (à Magnedens, Villarsel-le-Gibloux ou Rueyres-St-Laurent).

Je cite le message « L'évolution d'une collectivité passe par la construction de nouveaux centre (...) cela implique une désaffectation de certains bâtiments qui deviennent une charge financière pour la commune. Aussi, il s'agira de valoriser ces biens en les vendant, à l'exception de ceux pour lesquels un besoin avéré est identifié ».

Sachant que le besoin avéré d'aujourd'hui n'est peut-être pas celui de demain, je voudrais que notre commune se dote d'une stratégie immobilière fine construction sur la durée (horizon 2035) telle que vient de l'établir le canton de Fribourg.

Parce que lorsqu'on parle de vendre des bâtiments, il semble important de ne pas oublier qu'au-delà de la pierre, c'est de la terre (souvent bien placée, en centre village) dont la commune se séparerait potentiellement. Le fait qu'on veuille se soulager aujourd'hui de charges d'entretien, il est

vrai souvent trop élevées, ne devrait pas être le seul élément à prendre en considération dans notre réflexion.

Ainsi, la remise à la nature de certaines parcelles (développement de la biodiversité), la mise en location pour des projets de coopératives citoyennes, la réflexion autour des enjeux liés aux réseaux de santé, etc ... sont autant de points qui devraient être questionnés attentivement. Les exemples peuvent être nombreux car les défis environnementaux et sociétaux (présentés par exemple dans le film « Demain » ou via les nombreuses initiatives citoyennes qui naissent dans le monde) vont continuer d'occuper nos débats.

Suivant donc l'exemple du Conseil d'Etat¹ (<https://www.fr.ch/sites/default/files/2021-11/strategie-immobiliere.pdf>), je demande que la commune de Gibloux établisse un rapport sous la forme de stratégie immobilière en incluant une consultation citoyenne. Cette stratégie pourrait prendre ses racines sur une analyse SWOT des biens communaux, une réflexion autour de la possibilité d'octroyer des droits de superficie plutôt que de vendre des biens, ou d'explorer les pistes de locations de ces objets... . Au-delà du très bon recensement des bâtiments qui existe déjà, il s'agit aujourd'hui de ne pas se précipiter et de définir les meilleurs usages de tous ces biens avant de potentiellement s'en séparer et/ou de mener leurs mutations. Car une fois vendu, il est trop tard pour revenir en arrière sans perdre beaucoup.

Car toute appropriation privée est possiblement une expropriation collective. Notre devoir politique est bien de défendre l'intérêt commune. »

Réponse du Conseil communal

Analyse du parc immobilier communal

Un rapport sur les bâtiments communaux a été établi le 8 septembre 2020 par le Conseil communal. Celui-ci est toujours d'actualité.

La valeur actuelle du parc immobilier de la commune est estimée (valeur ECAB) à environ CHF 73'000'000.00. Les frais d'entretien à un taux annuel de 1% s'élèvent à environ CHF 700'000.00 par année. Il s'agit ici d'un entretien courant qui ne tient pas compte des investissements prévus dans le plan financier de la commune.

Actuellement, le service technique travaille sur l'élaboration d'un plan financier d'entretien des bâtiments jusqu'à l'horizon 2035. Il s'agit de déterminer les lourds investissements qui permettront de maintenir la valeur de notre parc immobilier.

L'optimisation énergétique des bâtiments fait également l'objet d'une analyse. Nous désirons connaître entre autres le potentiel d'autoproduction énergétique de l'ensemble de nos biens ainsi que les coûts nécessaires. L'optimisation énergétique comprend bien entendu l'enveloppe du bâtiment, le type de chauffage, la capacité de production électrique, etc.

Les investissements immobiliers prévus dans le plan financier de la commune se concentrent pour les prochaines années sur les agrandissements/rénovations des écoles, de la salle de sport de Farvagny et de la place de loisirs de Vuisternens-en-Ogoz. Ces investissements absorbent passablement notre capacité financière d'investissement.

Le rapport sur les bâtiments communaux établi le 8 septembre 2020 relevait l'intention de mettre en vente les biens immobiliers suivants :

- Magnedens, ancienne école ;
- Rueyres-St-Laurent, ancienne administration communale et garage du feu ;
- Villarsel-le-Gibloux, chalet d'alpage Les Râpes ;
- Villarsel-le-Gibloux, ancienne école.

Utilisation du parc immobilier

La Commune de Gibloux est propriétaire des bâtiments dont elle a besoin. Ainsi, elle n'a pas à supporter des charges de location. Il ressortait du rapport du 8 septembre 2020 l'intention de mettre en vente les cinq biens immobiliers suivants :

- Magnedens, ancienne école ;
- Rueyres-St-Laurent, ancienne administration communale ;
- Rueyres-St-Laurent, garage du feu ;
- Villarsel-le-Gibloux, chalet d'alpage Les Râpes ;
- Villarsel-le-Gibloux, ancienne école.

En tenant compte de l'utilisation du garage du feu de Rueyres-St-Laurent par les services communaux ainsi que de la décision du Conseil communal de ne pas vendre le chalet d'alpage Les Râpes, seul trois biens immobiliers demeurent dans cette intention de vente, soit :

1. Magnedens, ancienne école ;
2. Rueyres-St-Laurent, ancienne administration communale ;
3. Villarsel-le-Gibloux, ancienne école.

Magnedens, ancienne école

L'ancienne salle de classe de Magnedens est actuellement louée ou mise à disposition de divers intervenants. L'appartement du 1^{er} étage est mis à disposition de l'ORS pour l'accueil de réfugiés ukrainiens et les combles sont loués comme atelier artistique.

Rueyres-St-Laurent, ancienne administration communale

L'appartement est loué comme logement principal. La salle du Conseil est utilisée par des sociétés locales ou par l'administration communale.

Villarsel-le-Gibloux, ancienne école

L'appartement est loué comme logement principal.

Ces trois bâtiments doivent faire l'objet d'investissements importants pour leurs assainissements. Dans le cadre du budget 2024, un montant de CHF 5'000.00 par bâtiment est prévu en honoraires afin de mandater un ou des bureaux d'architectes afin de déterminer l'usage possible de ces trois biens immobiliers (appartements, salle pour les sociétés locales, etc.) ainsi que le coût approximatif des rénovations.

Avec ces rapports, le Conseil communal détiendra tous les éléments nécessaires afin de confirmer son intention de se séparer de ces trois bâtiments ou de modifier son intention.

Ces trois biens ont déjà fait l'objet d'une évaluation financière effectuée par le bureau ACE Expertises van Zanten Sàrl.

Acquisitions de biens immobiliers

Le Conseil communal est attentif aux biens immobiliers qui sont en vente sur le territoire de la commune. Cette attention se porte sur des biens utiles et nécessaires à la vie villageoise. C'est pourquoi, dans le cas où la commune proposerait de se séparer d'un des trois biens mentionnés ci-dessus, le montant de la vente serait affecté à l'achat d'un autre bien immobilier. Ainsi, la valeur du parc immobilier communal ne serait pas diminuée.

Consultation citoyenne

En 2021/2022, toutes les sociétés villageoises ont été consultées afin de connaître leur besoin en locaux. En tenant compte des planifications immobilières de ces prochaines années, la commune répondra entièrement aux besoins des sociétés locales.

Dans le cadre de l'harmonisation du plan d'aménagement communal (PAL), deux séances publiques ont été organisées. L'utilisation du sol de la commune selon le PAL a ainsi pu être présenté à nos concitoyen.ne.s.

Le Conseil communal n'a pas l'intention d'organiser une consultation citoyenne. Il s'engage continuellement à répondre, selon ses moyens, aux besoins de la population. Que ce soit au niveau des écoles, des sociétés locales, des transports, des cabinets médicaux, etc.

Il est conscient du manque de commerces de proximité dans la commune. Toutefois, le Conseil communal est limité dans son action pour combler ce manque. Mais il reste à l'écoute et s'engage activement pour répondre à ce besoin.

Le Conseil communal reste à l'écoute de tout un chacun et des Conseillers généraux qui sont également les représentants de la population de notre commune.

Conclusions

Le postulat de M. Savoy permet au Conseil communal de confirmer sa politique en matière de gestion de son parc immobilier. A savoir, être propriétaire des biens nécessaires au bon fonctionnement de la commune, offrir à nos jeunes des bâtiments scolaires adaptés aux exigences d'aujourd'hui, mettre à disposition des lieux d'accueil de la petite enfance, des locaux adaptés pour les sociétés locales, etc. Des logements adaptés seront prochainement disponibles, etc.

Il reste actif afin de préserver les biens utiles à une vie communale harmonieuse, que la commune soit propriétaire ou non de ces lieux.

Complément d'informations par M. José Nieva

La remarque donnée : une année et demi pour ça ! La remarque est acceptée.

Lors des discussions à la séance de groupe à Corpataux, il est ressorti que le rapport ne répond pas au postulat, la question était beaucoup plus large.

La réponse a été basée sur l'immobilier construit, ce qui ressort de la planification financière n'a pas été intégré, il s'agit d'une erreur de la part du Dicastère responsable.

Il est tout de même précisé que les 40 millions de francs de la planification financière concernent en grande partie les routes, les écoles et les places de sport et loisirs.

Concernant la décision de ne pas accepter la consultation citoyenne, il est rappelé qu'en 2021-2022 toutes les sociétés ont été consultées afin de connaître leur besoin en locaux. La base du rapport concernant uniquement les trois immeubles que le Conseil communal veut vendre, il n'a pas été jugé nécessaire de procéder à une nouvelle consultation citoyenne.

Depuis l'existence de Gibloux, des consultations ont eu lieu par différents groupes et membres du Conseil général.

Avant d'entreprendre la vente des trois immeubles, une étude approfondie sera réalisée afin de voir les possibilités qui pourraient être offertes aux citoyens et citoyennes.

La décision n'a pas été un refus d'écouter les citoyens et citoyennes.

M. Philippe Savoy

« A la lecture du rapport sur le postulat déposé le 30 mai 2022 (c'est-à-dire il y a presque 22 mois), mon état oscille entre 3 sentiments (comme les 3 pages que constituent en fait ce rapport si l'on

enlève les annexes, la page de titre et le texte de mon postulat). Ces trois mots sont : Regrets – Indignation et Conscience.

« **Regrets** »

En effet, il est tout à fait regrettable que cet instrument parlementaire du Conseil général qu'est le postulat n'ait pas permis d'atteindre son but. Pour mémoire, il s'agissait :

1) d'avoir une stratégie sur les biens immobiliers de notre commune

2) d'assortir cette stratégie d'une consultation citoyenne

Force est de constater qu'à la stratégie s'est substitué un bien modeste inventaire (déjà existant pas actualisé puisqu'on y trouve encore notamment le Domaine d'Illens qui – si je ne me trompe pas – a déjà été vendu...).

Quant à la consultation citoyenne, elle ne fait même pas référence aux actions entreprises par les groupes du Glèbe et de Corpataux-Magnedens sur le même sujet. Les travaux de ces deux groupes ont pourtant même été présentés en plenum. Ce rapport les a tout simplement ignorés pour ne pas dire « snobé ».

Parmi les regrets, il faut également signaler que les outils de réflexions suggérés (analyse SWOT, possibilité d'envisager des droits de superficie, des locations, etc...) n'ont pas été considérés comme pertinents à l'analyse. Ils auraient pourtant pu permettre de donner un peu de chair à la réflexion là où celle-ci sonne creux...

Regrets toujours quant au fait que seuls des éléments financiers jalonnent ces modestes pages. On apprend que l'entretien des bâtiments nous coûte CHF 700'000.- / année, qu'il est envisagé des investissements pour l'optimisation énergétique ainsi que dans des écoles, la salle de sport et la place de loisir. On nous rappelle que nous n'avons pas de charges de locations (très bien et heureusement) et on nous adresse ensuite deux fois la liste des bâtiments qui étaient prévus à la vente pour la réduire finalement à 3 bâtiments (car depuis les premières projections, nous avons subitement trouvé intéressant d'en garder 2 : le garage de Rueyres pour les services communaux et le chalet des Râpes pour ... on ne sait pas quoi, mais pas pour les sociétés de jeunesse qui proposaient de s'en porter acquéreur)

Bref ! Il ne s'agissait pas d'obtenir une stratégie financière, mais bien immobilière relativement aux besoins de la population.

Je relève en passant et pour mémoire, qu'en 2018, l'ancienne école des garçons de Farvagny a été mise en vente et a trouvé un acquéreur qui l'a rénovée. Cette vente avait été programmée par l'ancienne commune de Farvagny en lien avec l'extension du complexe communal de Farvagny-le-Grand. Aujourd'hui, avec les besoins de l'administration, il aurait certainement été intéressant de disposer de ce bien vendu il n'y a que 6 ans... La preuve que sans stratégie, on augmente le risque d'erreurs...

Le second de mes sentiments est « **Indignation** ».

Car en fin de compte, cette réponse s'apparente à un déni de démocratie si l'on lit le message qui nous précise que Le Conseil communal n'a pas l'intention d'organiser une consultation citoyenne. Pourtant, le Conseil général a validé le postulat sans fractionnement des questions posées. Je relève en passant que le sondage effectué en 2021-2022 auprès des sociétés villageoises relativement à leurs besoins n'est pas synonyme de consultation citoyenne complète dont le cadre est évidemment bien plus large.

J'entends bien ce soir M. Nieva nous dire qu'il s'agit d'une erreur et que le document aurait dû être corrigé sans cette mention, mais convenez que l'erreur est grossière et que si cette phrase y figure, c'est bien qu'à un moment donné, c'était l'intention du Conseil communal de ne pas procéder à une consultation. Et cette consultation aurait dû être intégrée au rapport et ne pas être réalisée dans un deuxième temps.

Le troisième de mes sentiments est « **Conscience** ».

Cela pourra peut-être vous étonner, mais en fin de compte, j'ai l'impression que l'objectif de la prise de conscience des enjeux est tout de même en partie atteint. Comme je sais être optimiste, je me réjouis de LA phrase qui pourrait s'apparenter à un début de stratégie, à savoir :

« ... dans le cas où la commune proposerait de se séparer d'un des trois bien mentionnés ci-dessus, le montant de la vente serait affecté à l'achat d'un autre bien immobilier. Ainsi, la valeur du parc immobilier communal ne serait pas diminuée. »

La voilà, notre stratégie... C'est déjà ça !

En soulevant cette question relative aux biens immobiliers de notre belle commune, cela a probablement activé la conscience auprès des membres du Conseil communal et du Conseil général que l'on ne peut pas simplement vendre un bien aujourd'hui parce qu'il nous apparaît comme inutile et avec le seul objectif de livrer de jolis résultats financiers à l'issue d'une législature.

Car, Mesdames et Messieurs, je suis convaincu qu'une commune (contrairement à ce que l'on entend parfois dans nos travées) ne doit pas être gérée comme une entreprise. Le seul résultat bénéficiaire des comptes annuels n'est pas un objectif politique au service de nos concitoyen-nes et la santé de nos finances ne doit toujours être perçue que comme un outil au service de toutes et tous.

En résumé : nous n'avons aujourd'hui pas beaucoup plus de stratégie en la matière qu'avant le dépôt de ce postulat. Mais il est bien clair que les ventes éventuelles qui nous seraient proposées à l'avenir ne pourront se faire qu'avec une explication et une vision absolument claire des objectifs. Les 3 pages de mon message de ce soir complètent ainsi, pour le procès-verbal, les 3 pages de ce rapport tant attendu... »

M. José Nieva

Le Conseil communal écoute le Conseil général. Depuis le début de la législature, il n'y a aucune volonté de vendre des biens immobiliers.

Pour rappel, aucun bâtiment n'a été vendu à part la ferme d'Illens.

M. Léo Bulliard, Farvagny, à titre personnel

Il rejoint les sentiments de regret et de déception de M. Philippe Savoy et tiens à signaler qu'il a déposé une proposition en août 2022 qui est toujours sur le bureau du Conseil communal et sans réponse à ce jour. Il est nécessaire de tenir les délais légaux et d'écouter les membres du Conseil général. Si des outils sont déposés et qu'au final il n'y a pas de réponse, il faut se demander peut-être pourquoi il y a des séances du Conseil général.

En son temps, M. Ludovic Michel, ancien conseiller général, avait fait une demande au nom des sociétés de jeunesse pour avoir accès au chalet des Râpes, entreprendre les travaux nécessaires à l'intérieur pour en faire un endroit de rencontre pour les sociétés de jeunesse et les autres sociétés de la commune.

Le 25 août 2022, le Conseil communal informait le Conseil général de sa décision de ne pas vendre le chalet des Râpes. Un aménagement disponible pour la population devait être entrepris en septembre 2022.

Il est demandé où en est ce dossier à ce jour.

M. José Nieva

Le but est de conserver ce chalet et d'en faire un lieu ouvert de pic-nic et de rencontre en gardant uniquement la charpente, à ce jour, il n'y a aucun délai fixé pour cette réalisation.

D'autres dossiers sont en cours.

M. Stiobban Godel représentant une majorité du cercle de Le Glèbe

Il est salué la volonté du Conseil communal d'allouer un budget de CHF 5'000.- par bâtiment sur la sellette pour un mandat d'utilisation possible, un mandat d'architecte.

Concernant l'acquisition de biens immobiliers, il existe trois bâtiments décentralisés qui se situent pour la plupart en centre village et qui peuvent être utiles. Si ces bâtiments sont vendus, il n'y aura plus de bâtiment situés dans les centres villages mis à part les complexes scolaires à Farvagny-le-Grand, Rossens et Estavayer-le-Gibloux.

Le Conseil communal voudrait vendre ces biens immobiliers pour en acheter d'autres, il est souhaitable de garder les bâtiments existants où ils sont implantés actuellement.

M. José Nieva

Le Conseil communal remercie le Conseil général d'avoir voté ces CHF 5'000.- dans le cadre du budget ce qui permettra de procéder à une mini étude sur l'utilisation de ces locaux et de venir ensuite proposer un dossier concret.

Mme Catherine Balmer, Vuisternens-en-Ogoz, à titre personnel avec le soutien d'une partie du cercle de Vuisternens-en-Ogoz

« Aux mots regret, indignation et conscience, je vais ajouter déception et inquiétude.

Je souhaite vous faire part de ma déception concernant la réponse apportée ainsi que de mon inquiétude au sujet de la volonté exprimée par le Conseil communal de rester à l'écoute de tout un chacun et en particulier des conseillers généraux que nous sommes, et qui sont également -je cite- les représentants de la population de notre commune. Je m'explique :

Depuis la création du Conseil général chaque conseiller général et chaque groupe a été invité à utiliser les moyens mis à sa disposition pour remplir son rôle de législatif, et pour exprimer sa volonté au Conseil communal. Le règlement du Conseil général ainsi que les soirées d'information et d'échange mises sur pied par la préfecture nous rappelle que nous avons des outils appelés entre autres motion, postulat, proposition, et que c'est par ce biais-là que nous pouvons intervenir.

Ainsi, lorsque Philippe Savoy a déposé son postulat, nous, conseillers généraux et représentants de la population l'avons soutenu à une large majorité.

Aujourd'hui, je constate qu'une partie non négligeable du texte du postulat, à savoir une stratégie incluant une consultation citoyenne, a été purement et simplement écartée d'un revers de manche. Or, si nous l'avons soutenue, c'est qu'en tant que représentants de la population, nous savons que la population tient à une consultation, que des habitants de notre commune sont prêts à mettre du temps et de l'énergie pour se pencher sur l'avenir de nos bâtiments. Le Conseil communal rappelle

que les sociétés villageoises ont été consultées en 2021-2022. Mais la population, ce ne sont pas uniquement les sociétés. Un groupe de travail incluant des habitants de la commune, membres ou non du Conseil général pourrait certainement avoir sa place dans notre commune, pour autant que le Conseil communal ne l'exclut pas d'emblée.

Le Conseil communal a le devoir d'étudier et de donner une réponse à nos propositions et autres actions, et la compétence de donner une suite partielle, voire de balayer nos propositions, même présentées dans les règles. Mais est-ce judicieux de sa part ? Il a aussi la compétence d'être ouvert à nos demandes.

Ce qui m'inquiète aussi, c'est que je ne vois aucune amélioration après une législature et demie. Ainsi, le rapport sur le projet de fusion, document qui a permis aux citoyens de nos anciennes communes de se décider et, comme vous le savez, d'accepter la fusion, faisait mention à deux reprises et pour différents sujets, au chapitre 6, de consultations de la population. Or, malgré des demandes et des rappels de notre part, ces consultations n'ont pas eu lieu, les décisions ont été prises sans l'avis de la population. Mais voilà...un rapport sur un projet de fusion n'est pas un document contraignant, le conseil communal a le droit de ne pas suivre des recommandations faites par le groupe de pilotage, dont certains membres sont présents dans cette salle. Le Conseil communal est donc dans son bon droit, mais l'usage de cette prérogative est-il adéquat ici? Est-ce propice à une confiance mutuelle ?

Présenter une proposition ou une autre action implique que nous nous posions les bonnes questions, que nous évaluons la pertinence de notre demande, que nous soyons en phase avec la volonté de nos concitoyens. Nous allons continuer à présenter au Conseil communal les propositions et autres actions que nous jugerons pertinentes. Mais nous souhaitons être considérés non pas comme des empêcheurs de tourner en rond, mais bien comme les représentants de la population de notre commune, méritant l'écoute du Conseil communal, qualité que celui-ci souligne depuis la création de la commune. »

M. José Nieva

Il pense être quelqu'un d'ouvert et qui consulte beaucoup la population.

Si le Conseil communal a répondu non, c'est qu'actuellement il n'y avait pas de sujet à consulter. Comme déjà dit, le rapport s'est focalisé sur ce qui est construit et non sur l'avenir.

Il ne s'agit pas de mauvaise volonté, mais il n'y avait pas de sujet pour une telle consultation dans le rapport au postulat.

Dernièrement encore, toutes les personnes de plus de 65 ans ont été consultées sur la politique senior.

M. Julien Gremaud

L'intervention n'est pas liée au rapport au postulat mais du fait des éléments très politiques évoqués à ce stade.

Concernant la non réponse à certaines propositions, le Conseil communal a très bien entendu cette remarque, les réponses seront apportées, il s'engage, au nom du Conseil communal, à les faire parvenir.

S'agissant de la consultation citoyenne par rapport à cette proposition en elle-même, la réponse a été donnée, du moins partiellement, dans la mesure où on envisage d'attribuer trois mandats de CHF 5'000.- à des architectes pour voir ce que l'on peut faire de ces bâtiments et qu'il s'agit des seuls bâtiments qui sont actuellement envisagés à la vente. Il est difficile de mettre en place une consultation citoyenne qui prendra énormément de temps à l'administration.

A un moment donné, le Conseil communal doit aussi prioriser les choses. Il ne s'agit pas de ne pas vous écouter, mais qu'à un moment donné, d'autres éléments arrivent.

Quelque chose se fera au niveau des trois bâtiments envisagés à la vente, une analyse sera effectuée et qui sera présentée au Conseil général.

Il est rappelé aussi que lors de toutes ventes proposées, ce n'est pas le Conseil communal qui prend la décision mais bien le Conseil général qui, à tout moment, peut donner un stop à une vente.

M. Claude Chassot, Le Glèbe, à titre personnel

Il comprend la position du Conseil communal qui doit gérer un parc immobilier conséquent. Concernant le chalet des Râpes, désassujetti sur une parcelle de 2'000 mètres, un entretien minimum devrait être effectué avant qu'il ne s'écroule.

Il est frustré quant au rapport au postulat de M. Philippe Savoy. Les personnes ne connaissant pas les endroits peuvent se dire qu'il n'y a aucune raison à ce que l'on garde ces bâtiment notamment l'ancienne école de Rueyres-st-Laurent. Il est fait mention dans le rapport que mis à part le revêtement du sol de l'ancien local d'archive au premier étage qui est un beau parquet, les locaux de même que les équipements sont vétustes. Il tient à dire que l'ancienne commune de Le Glèbe a entrepris des travaux de plus de CHF 100'000.- pour la cave voutée encore utilisée à ce jour dans ce magnifique bâtiment.

M. Yves Rumo

Il rappelle que le Conseil communal ne voulait pas arriver au même point que le chalet des Râpes avec le chalet de Rueyres et que le crédit pour un minimum d'entretien de la toiture a été refusé, notamment par M. Chassot lors de la votation du crédit en décembre 2023.

Il est compliqué pour le Conseil communal d'avoir une ligne, il fait des propositions d'entretien qui sont refusées et à la séance suivante, le Conseil général propose de tout de même d'entretenir ces mêmes biens.

Cependant il comprend les remarques émises.

M. Claude Chassot mentionne que lors du vote pour l'entretien du chalet de Rueyres-st-Laurent, il n'était pas présent.

Pour une petite pause, la séance est interrompue de 21h10 à 21h20.

5. Rapport de BDO SA sur la fiscalité de la commune et de son plan financier : discussion

Toutes les questions posées pouvant trouver une réponse de la part du responsable du Dicastère et ou du chef du service des finances sont traitées ce soir.

Pour les autres questions, elles seront transmises à BDO SA et les réponses vous seront transmises dès réception.

Dossier présenté par M. Jacques Crausaz

Dans le mandat confié à BDO SA, par souci d'économie, une présentation au Conseil général n'était pas prévue.

Pour rappel, il était attendu de ce mandat d'analyse, une évaluation de nos méthodes de calcul prévisionnel des recettes fiscales dans une première partie. Dans une deuxième phase, une évaluation de la pertinence et de la faisabilité d'une baisse de la fiscalité.

La présentation de l'analyse avec ses conclusions a été faite par BDO SA à la commission financière le 22 novembre 2023. Les résultats ont été transmis au Conseil général.

Plutôt que d'examiner et de qualifier les méthodes du Conseil communal comme souhaité, l'approche choisie par BDO SA a été d'appliquer leur propre méthode et de baser leur conclusion sur leur propre résultat.

De manière générale nos prévisions pour le plan financier se réfèrent au dernier budget connu qui représente l'actualisation de nos prestations ainsi de nos charges et de nos revenus.

BDO SA fonde ses prévisions sur les derniers comptes bouclés et avec les apurements nécessaires et les hypothèses d'évolution, c'est une manière d'extrapoler le passé. Les résultats sont sensiblement différents, mais la vérité est sans doute entre les deux.

Les résultats des indicateurs sont assez classiques. C'est pareil lorsque le Conseil communal présente les résultats, les indicateurs sont bons voire très bons lorsqu'on analyse les comptes mais se dégradent fortement lorsqu'on les applique au budget.

S'agissant des résultats, sur la base de ses calculs, BDO SA mentionne une marge nette d'autofinancement de moins CHF 336'000.-, soit un excédent de charge pour l'exercice 2023 alors que le bouclage en cours aboutit à un excédent de revenu de CHF 2'900'000.-. L'écart est assez significatif et il faut prendre conscience que ce type d'analyse ne peut être qu'une photographie de la situation à un moment donné et que comme pour toute planification, elle est fautive dès le jour de sa publication et doit être constamment mise à jour.

C'est pourquoi au-delà des chiffres lus dans l'analyse, il faut surtout retenir toutes les conclusions d'une telle analyse.

Ce que nous retenons de cette analyse en matière fiscale, c'est l'amélioration des prévisions en matière d'impôt sur les personnes physiques. Pour le reste et à défaut d'autres remarques, il est considéré que les méthodes du Conseil communal pour l'évaluation des autres recettes fiscales sont valides.

Il est également retenu qu'en plus des huit indicateurs définis par la loi, l'application de deux nouveaux indicateurs de la situation financière est proposée par BDO SA. Il s'agit du poids de la dette qui calcule en nombre d'année nécessaire pour rembourser la dette si toutes les recettes fiscales y sont affectées. Le deuxième indicateur proposé est l'effacement de la dette qui se calcule aussi en nombre d'année nécessaire pour rembourser la dette si la totalité du cashflow est affectée. Pour finir et en résumé, les conclusions générales disent que sur la base des indicateurs listés avec un programme d'investissement allégé, une baisse de la fiscalité est envisageable, non seulement le Conseil communal l'a envisagée, mais l'a proposée et elle a été acceptée.

Deuxième conclusion : compte tenu de l'environnement économique défavorable pour les collectivités publiques, BDO SA déconseille toutefois de diminuer la fiscalité.

Troisième conclusion : si toutefois la fiscalité est baissée, BDO SA recommande une réduction du programme d'investissement.

En préambule de ces conclusions, il est fait mention que la situation financière de Gibloux est excellente.

Discussion :

M. Philippe Cuany. Farvagny, à titre personnel

« Dans le rapport BDO, page 9, il est mentionné que le coefficient fiscal d'équilibre entre 2025 et 2027, passe respectivement de 91 à 97 points. Et l'indicateur d'effacement de la dette atteint un niveau critique en 2027. D'après le rapport page 16, pour ramener les comptes à l'équilibre en 2027, par le seul biais des recettes fiscales, il faudrait augmenter l'impôt jusqu'à 97.72%. Même avec la variante 2 qui prévoit des dépenses plus réalistes, on arrive à un taux d'impôt de 94.72 points. Est-ce que c'est ce que le Conseil communal envisage vraiment de faire, ou avez-vous prévu des mesures d'économies pour compenser, et si oui lesquelles? »

M. Jacques Crausaz

C'est une manière de présenter.

Lorsque le Conseil communal présente la planification du compte de résultat, au lieu de calculer un taux d'impôt qu'il faudrait pour équilibrer, il est publié un déficit annoncé. Dans les visions du Conseil communal, le taux d'impôt communal ne doit pas augmenter mais doit diminuer dans la mesure des possibilités.

BDO SA garde un budget équilibré et calcule le taux d'impôt qui serait nécessaire pour l'équilibrer.

L'intention du Conseil communal est de garder cette fiscalité. Il s'agit d'une planification calculée qui est plutôt pessimiste, donc charge au Conseil général sur proposition du Conseil communal de prendre les mesures nécessaires pour que cela n'arrive pas.

M. Pascal Krayenbühl représentant la commission financière

Le volet fiscalité avait un constat que les données du budget sont toujours sous-évaluées, un changement a été fait

Au niveau de la lecture du résultat de l'analyse synthétique, il est fait mention de l'excellente situation financière, des graphiques montrent que le degré de couverture des domaines autofinancés est toujours supérieur à 100%.

BDO SA estime que la planification des investissements est peu réaliste. Cette remarque est un peu dure, le travail est très bien fait, néanmoins, il est intéressant qu'un expert externe se prononce ainsi.

Un des constats évoqué par BDO SA est l'écart entre souhait et réalité qui est important. Il s'agit d'un point que la commission financière a plusieurs fois déjà évoqué.

Il est fait aussi mention du regard historique avec un décalage très marqué.

La variante une est considérée comme peu réaliste, de ne rien changer.

La variante deux est plus réaliste, prioriser les investissements, ce que le Conseil communal a entrepris.

Il est signalé une dette à l'horizon 2027 de 29 millions de francs y compris les secteurs autofinancés.

Il est fait mention que les indicateurs sont excellents.

Une grande recommandation est une meilleure priorisation des investissements, même la variante deux reste très ambitieuse.

Les questions suivantes sont posées :

- quelle est l'appréciation du Conseil communal sur cet audit ?
- quelles sont les adaptations prévues par le Conseil communal pour les investissements ?
- quel est l'endettement supportable par la fiscalité ?

M. Jacques Crausaz

S'agissant de l'appréciation du rapport de BDO SA, il est retenu les nouveaux indicateurs pour surveiller la situation financière et les recommandations faites sur la charge des investissements.

Pour le reste il est aussi constaté qu'ils ne sont pas plus optimistes, ils sont même plus pessimistes que le Conseil communal en ce qui concerne l'évolution.

S'agissant des adaptations prévues :

Dans l'ensemble des investissements inventoriés lors de la planification, le Conseil général peut, dans le débat, faire ses remarques. Le Conseil communal a le sentiment que l'inventaire des investissements présentés lors de la planification financière, sont des investissements nécessaires au développement des infrastructures de la commune.

Le seul problème souvent posé est peut-être l'intention de répartition dans le temps un peu optimiste. Il a été assorti la planification sur les cinq prochaines années à une liste d'investissements à faire qui accompagne ces projets afin d'éviter que les services ou les responsables des Dicastères utilisent la planification financière pour signaler le projet. Le Conseil communal va ainsi vers un plan financier des investissements plus réaliste. Il y a un progrès puisqu'aux comptes 2023, deux tiers ont été investis alors qu'habituellement il s'agit de la moitié.

S'agissant de l'endettement :

Dans la législation et en lien avec MCH2, il existe maintenant les outils pour mesurer la capacité d'investissement de la commune. Le Conseil communal a le critère d'endettement qui correspond à la vision du Conseil communal déjà depuis le tout début de la commune fusionnée. Le Conseil communal ne voulait pas dépasser le niveau d'endettement bancaire qui était celui des communes fusionnées.

En même temps, il a été vécu toute une période où les marchés financiers étaient extrêmement généreux, finalement que les collectivités publiques aient une dette n'est pas non plus interdit. L'important pour une collectivité publique est de rendre les services nécessaires à ses citoyens, la dette est secondaire si on arrive à l'assumer.

6. Règlement du Conseil général – modification concernant le résultat des votes

Dossier présenté par Mme Yasmine Macheret

« Au nom du Bureau du Conseil général, j'ai le plaisir de vous rapporter notre proposition de modification du Règlement du Conseil général, qui vise à instaurer le vote électronique lors de nos séances plénières.

Pour y parvenir, nous mandaterons les services de Grafic Vocal Info SA (G.V.I. SA) à Rossens (société anonyme de Monsieur Gilbert Modoux aussi de Rossens) pour un forfait de CHF 200.- par séance. Celui-ci inclus également celle de relevée. Cet investissement étant si modeste qu'aucun préavis de la Commission financière n'a été nécessaire.

En cas de défaillance du système, le vote à main levée, déjà en place actuellement, sera utilisé pour garantir le respect de la procédure de vote. Les scrutateurs s'engagent à maintenir la stabilité et l'intégrité de la procédure de vote en toutes circonstances.

S'agissant de la procédure de vote en cas de vote à bulletin secret, celle-ci demeure la même qu'actuellement. L'art. 45 al. 2 RCG ne subit pas de modification.

Si cette proposition est acceptée, la procédure sera la suivante :

- *La modification sera d'abord soumise à un délai de 30 jours pour le référendum facultatif (art. 52 al. 1 let. e LCo).*
- *À l'échéance du délai, deux exemplaires du RCG signés, l'extrait du PV du CG, la date de la publication officielle et, le cas échéant, toute information sur un recours éventuel ou référendum seront envoyés au Service des Communes.*
- *Enfin, le règlement sera transmis à la Direction des Institutions de l'Agriculture et des Forêts pour approbation (148 al. 2 LCo).*

Cette proposition de modernisation de notre règlement du Conseil général est en phase avec les exigences de notre époque et elle préserve nos valeurs démocratiques fondamentales. Chères et chers Collègues, je vous invite à soutenir cette proposition. »

Discussion :

M. Gilles Barras, Farvagny, à titre personnel

Il est demandé si le montant de CHF 200.- par séance est sur une durée indéterminée et si les votes seront affichés.

Mme Yasmine Macheret

Il s'agira probablement d'un contrat à durée indéterminée qui sera mis en œuvre lors de sa conclusion et qui est du ressort de l'exécutif.

Les votes seront affichés à l'écran, le vote nominatif sera joint au procès-verbal de la séance du Conseil général.

M. Cédric Dubuis, Le Glèbe, à titre personnel

Il demande s'il y a une intention publier le vote nominatif ainsi les citoyens verront qui vote quoi.

Mme Yasmine Macheret répond que le résultat du vote nominatif figurera en annexe du procès-verbal.

Décision :

Acceptez-vous les modifications apportées au Règlement du Conseil général portant sur le résultat des votes ?

Les modifications telles que présentées sont acceptées à la majorité évidente.

7. Election

7.1 Election d'un.e membre à la Commission financière pour le cercle de Farvagny

Présentation des candidats :

Le cercle de Farvagny propose la candidature de M. Michel Allemann.

Vote :

Le scrutin de liste n'étant pas demandé, M. Michel Allemann est élu tacitement à la commission financière.

8. Informations et communications du Conseil communal

M. Julien Gremaud

« Avant toute information, je souhaite ajouter un dernier élément quant à la communication du Conseil communal envers notre population. Vous l'aurez compris certainement, je peine à entendre que nous ne sommes pas à l'écoute. J'en veux pour preuve les différents sondages que nous avons effectués auprès de notre population depuis ce début de législature : au-delà des sondages effectués auprès des sociétés locales en 2021 et en 2022, nous avons également effectué un sondage auprès des élèves du CO en 2021, un deuxième auprès des parents dont les enfants sont en âge de fréquenter les structures de garde en 2023, un sondage auprès des aînés est en cours et un dernier sondage auprès des élèves de nos écoles primaires est en cours de préparation, en collaboration avec la CEJ. Tout cela sans oublier les différentes séances d'informations pour des sujets divers et variés ouvertes pour la population ou encore la consultation effectuée auprès de votre législatif dans le cadre du plan de législature. Comme j'aime à le dire : en voilà la preuve par l'exemple. »

Mise en œuvre de l'application MonPortail au sein des accueils extrascolaires (AES), M. Julien Gremaud

« Lors d'une séance d'information du 6 mars 2024, ce nouvel outil a été présenté aux parents qui le souhaitent. La commune s'est dotée d'une application WEB MonPortail développée par CeRFI SA, entreprise basée à Carouge. Le logiciel est hébergé en Suisse et répond aux différentes exigences légales en matière de sécurité informatique et protection des données. Le portail bénéficie d'une longue expérience et de nombreuses références dans plusieurs cantons romands. Nous serons la deuxième commune du canton de Fribourg à opter pour cette solution. Cette acquisition va permettre d'améliorer la gestion des inscriptions des parents via un guichet électronique, d'améliorer et de simplifier le suivi administratif tant pour les parents que les responsables d'AES.

Un point important a été relevé lors de cette soirée : le passage au mode de paiement anticipé plutôt qu'à un mode de facturation.

De manière générale, ce nouvel outil a reçu un très bon accueil de la part des parents, qui sont satisfaits d'une gestion plus « moderne » des inscriptions et de la gestion de la fréquentation de leurs enfants au sein de nos structures.

D'ailleurs, après un peu plus de deux semaines après le début des inscriptions, force est de constater que les parents ont facilement pris cet outil en mains. »

Rénovation de la passerelle de Posat, M. Dominique Ayer

La passerelle de Posat est en mauvais état depuis juin 2023. L'ouvrage en bois construit en 2010 vieillit mal dans cet endroit humide et peu ensoleillé. Des offres ont été demandées pour la rénovation sans toutefois obtenir des garanties quant à la possibilité de maintenir la structure de base constituée de deux poutres en bois.

Les coûts de rénovation sont trop élevés, la passerelle sera changée, le projet devrait être présenté pour validation au Conseil général lors de la prochaine séance avec une inauguration possible en octobre 2024.

9. Informations et communications du Bureau

Dates des séances 2024 du Conseil général

- 27 et 28 mai 2024
- 24 octobre 2024
- 2 et 3 décembre 2024

10. Divers

- M. Gilles Barras, Farvagny, à titre personnel

Il adresse ses remerciements à la commune pour la présentation effectuée dernièrement concernant les prairies fleuries.

Il serait bien de faire de telles présentations notamment sur le réseau d'eau de la commune.

Lors de la séance du Conseil général du 29 mars 2023, un budget a été proposé, un peu dans l'urgence de CHF 180'000.- pour la réfection de la route des Trotzès entre Farvagny-le-Petit et Magnedens. Il avait été demandé qu'il n'y ait plus de dépôt de compost, et M. Yves Rumo avait fait

mention qu'un terme avait été mis au contrat avec l'entreprise Fragnière, locataire des terres avoisinantes qui ainsi n'avait plus le droit déposer des andains de compost au bord de cette route. A ce jour, il est constaté que le compost est à nouveau entreposé.

M. Yves Rumo

Cela a aussi été constaté par la commune, un courrier a été adressé ce jour à l'entreprise Fragnière afin d'enlever ces andains de compost.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie l'assemblée pour les débats. La séance est levée à 22h05.

Approuvé, le.....

La secrétaire

Le président

Nadia Galley

Sébastien Geinoz